

Aux S1 du 95

ON VOTE DANS LES S1 !

Du mercredi 20 janvier
au mardi 9 février 2021.

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatif des votes (p. 3)
- ET de la liste d'émargement

AVANT LE JEUDI 4 MARS 2021

⇒ **Par courrier**

SNES-FSU section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil cedex

⇒ **ET par mail** : vote2021@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf).

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p. 3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner avec le PV,
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

N.B. : Liste d'émargement :

Nous joignons ici

- ⇒ *Un état des électeurs syndiqués, à jour en date du 11 janvier, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2020-2021 peuvent voter (cotisation enregistrée au S3 au plus tard le jeudi 4 mars 2021).*
- ⇒ *Le même document est disponible en ligne pour les secrétaires et trésoriers de S1 à l'adresse suivante :*
<https://adherent.snes.edu/Modules/Etablissement/ListingAdherents/index.php>
- ⇒ *Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant.*

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du mercredi 20 janvier au
mardi 9 février 2021.

Retour des PV et listes
d'émargement
le jeudi 4 mars au plus tard.

Chaque syndiqué-e doit émettre **3 votes** :

1. la CA académique (S3),
2. le bureau départemental (S2),
3. le rapport d'activité académique (S3).

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », la publication spéciale élections internes (également envoyée par la Poste) avec :

- les déclarations et les listes de candidat·es à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Qui vote ?

- **Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2020-2021 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).**
- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- **Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.**
- **Attention !** Seuls seront décomptés les votes des S1 dans lesquels les cotisations de tous les votants auront été **enregistrées au S3 au plus tard le jeudi 4 mars 2021**. *Le vote d'un collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.*

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 20 janvier et le mardi 9 février 2021.

- Les syndiqués votent **dans leur S1**. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués **retraités et isolés** recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour **leur vote par correspondance**.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux **syndiqués des S1 à faible effectif** qui voteront individuellement **par correspondance**.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».**

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Vous trouvez dans cette publication toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (en date du 11/01/2021) une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2020-2021 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les **collègues non à jour**, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont **régulé leur cotisation avant la fin du scrutin**. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le **bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le **PV récapitulatif des votes** devra être retourné impérativement accompagné de la **liste d'émargement** signée par chaque votant, par **mail ET par courrier** (enveloppe T fournie) avant le **jeudi 4 mars 2021**.
- **Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public**. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. Le **procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé **par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins**. Il y a donc **DEUX personnes** qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :
impérativement par mail **ET** par
courrier postal :

- ⇒ vote2021@versailles.snes.edu
- ⇒ **SNES-FSU Versailles**
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL cedex

avant le **jeudi 4 mars**.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le **procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants** doivent être envoyés à la section académique pour le **jeudi 4 mars 2021**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail (pdf)** à l'adresse vote2021@versailles.snes.edu **ET** par courrier postal à la section académique.

⇒ *Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler impérativement par mail en envoyant toutes les pièces scannées (voir ci-dessus)**.

⇒ Les **résultats originaux** peuvent également être déposés directement dans la **boîte aux lettres de la section académique**.

Académie : VERSAILLES

Département : 95

Établissement :

Commune :

INSCRITS :

VOTANTS :

RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE (S3)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : ÉLECTION DU BUREAU DÉPARTEMENTAL (S2)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU TROISIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE (S3)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :
(au moins 2 personnes donc 2 signatures) :

Certifié exact à le2021

Attention !

La liste d'émargement des votants doit impérativement être jointe à ce PV !

Documents à transmettre dès la fin du dépouillement et avant le jeudi 4 mars 2021 par mail ET par courrier postal :

=> SNES-FSU Versailles - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.

=> vote2021@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf)

Bulletin de vote 95



Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix

Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	URIS
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	École Émancipée
95		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote 95



Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix

Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	URIS
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	École Émancipée
95		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote 95



Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix

Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	URIS
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	École Émancipée
95		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention